



Note de synthèse

Comité syndical du mercredi 06 février 2019

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte rendu du comité syndical du 19 décembre 2018.
2. Rapport d'orientation budgétaire
3. Le CTBV pour la période 2019-2024
4. Révision des statuts : extension de périmètre du Syndicat de la Seiche
5. Point sur la GEMAPI : projet de fusion
6. Point divers et information
7. Délégations des attributions du comité syndical au président

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2018

Il sera demandé l'approbation du compte rendu du dernier comité syndical.

2. LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Se reporter au document ci-joint.

3. LE NOUVEAU CONTRAT TERRITORIAL DE BASSIN VERSANT (2019 -2024)

Une présentation sera faite au cours de la séance pour valider le contenu du programme.

A l'issue de cette présentation, il sera demandé de délibérer pour valider le futur CTBV de la Seiche et d'accepter le principe de l'évolution de la cotisation. En effet, les partenaires financiers souhaitent un engagement de principe de la part des EPCI membres dans la mise en œuvre de ce second contrat.

4. REVISION DES STATUTS : EXTENSION DE PERIMETRE DU SYNDICAT DE LA SEICHE

Il sera demandé l'acceptation de :

- l'adhésion des communes de Gastines, Méral, Saint Poix, membres de la Communauté de Communes du Pays de CRAON pour l'exercice des compétences facultatives de la GEMAPI
- et l'extension du périmètre d'intervention pour l'ensemble de la commune de Laillé, membre de Rennes Métropole.

Cette modification entraîne la révision des statuts. Par conséquent, il sera demandé aux membres du comité syndical de délibérer pour approuver cette extension de périmètre entraînant une modification statutaire.

5. POINT SUR LA GEMAPI : PROJET DE FUSION

La Préfecture d'Ille et Vilaine en lien avec les services de l'Etat a organisé une réunion d'information le 18 janvier dernier concernant l'organisation des structures territoriales pour la mise en place de la compétence GEMAPI.

Cette réunion fait suite à la proposition de la commission départementale de coopération intercommunale d'Ille et Vilaine qui a proposé de constituer un groupe de travail chargé de mener une réflexion sur la meilleure organisation envisageable pour l'exercice de la compétence GEMAPI par les EPCI.

La réunion du 18 janvier a permis de présenter les différentes hypothèses de travail concernant le sud du département et de recueillir les avis des acteurs concernés.

C'est pourquoi, un point sera fait au cours de la séance sur le contenu présenté le 18 janvier en préfecture d'Ille et Vilaine.

6. POINTS DIVERS ET INFORMATION

Un point sera fait sur les dossiers en cours.

7. DELEGATIONS DES ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Comme suite à la délibération prise en date du 29 avril 2014, le Président doit rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Les décisions prises depuis le 19 décembre 2018 vous seront présentées en fin de séance.